

Les crédits

genre d'élément qui doit être renégocié, et 67 p. 100 des Canadiens sont en faveur de la renégociation.

La diversification de même que la recherche et le développement sont très importants. J'ai remarqué que, cette année, le budget de la recherche et du développement du ministère de l'Agriculture a été réduit de 4 p. 100. Si le taux d'inflation augmente de 4 p. 100, on se trouve à avoir une réduction réelle de 9 p. 100 du budget de la R-D. Une semaine avant le dépôt du budget, le conseil de la compétitivité économique a demandé au gouvernement de doubler la déduction pour amortissement dans l'industrie de la transformation des aliments, de la faire passer de 25 p. 100 à 50 p. 100. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il l'a augmenté de 5 p. 100, ce qui correspond à peu près au taux d'inflation.

Nous avons besoin de la diversification que la gestion de l'offre nous a apportée. Nous avons étudié, hier, une résolution sur l'éthanol présentée par un des membres de notre caucus, le député de Lambton—Middlesex, qui lançait vraiment un appel au gouvernement. Qu'avons-nous obtenu? Nous avons vu des députés conservateurs du sud-ouest de l'Ontario se lever pour dire qu'ils étaient les représentants de la société Ethyl. Je croyais pourtant que les députés représentaient les gens, les agriculteurs. Quelqu'un a dit: «Non, non. Je suis le représentant de la société Ethyl et je ne veux pas qu'on accroisse l'utilisation de l'éthanol.» C'est un des meilleurs moyens de diversification, en plus d'être bon pour l'environnement. Pourtant, les députés conservateurs disent qu'ils vont s'opposer à l'accroissement de l'utilisation de l'éthanol dans la fabrication des carburants.

Il y a donc beaucoup à faire. Le Budget des dépenses principal qu'on nous demande d'adopter aujourd'hui réduit la R-D, et cela n'aide pas les agriculteurs canadiens ni notre secteur agricole en général.

• (1210)

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui de demander, au nom du président du Conseil du Trésor, l'adoption du Budget des dépenses principal pour l'exercice 1992-1993.

Ce budget témoigne de notre engagement à éliminer le gaspillage et à abolir l'inefficacité, à limiter les dépenses du gouvernement, à modifier de manière notable les pratiques de gestion du gouvernement et à offrir le plus efficacement possible des services aux Canadiens.

Cette année, le Budget des dépenses principal se chiffre à 160,5 milliards de dollars. À cet égard, le gouvernement demande au Parlement d'approuver de nouveaux crédits au montant de 48 milliards de dollars, ce qui comprend les crédits provisoires de 13 milliards de

dollars qui ont déjà été approuvés grâce à l'adoption de la Loi de crédits n° 1, 1992-1993. Les 111,7 milliards qui restent représentent des dépenses législatives qui ont déjà été approuvées par le Parlement.

L'augmentation dans le Budget principal découle d'un certain nombre de décisions et de facteurs touchant les budgets des 135 programmes offerts par 116 ministères, organismes et sociétés d'État qui y figurent. Cette augmentation peut se diviser en deux catégories: le rajustement des postes législatifs, qui représente une augmentation nette de 1,3 milliard de dollars, ainsi que les changements apportés aux crédits votés, lesquels atteignent 1,7 milliard de dollars.

Le Budget des dépenses principal confirme notre engagement à éliminer le gaspillage et à supprimer l'inefficacité. Cela implique l'élimination d'initiatives et la dissolution d'organisations qui ne satisfont plus à des besoins essentiels. Ces mesures visent à réduire les coûts et à établir un certain équilibre entre les demandes des Canadiens en matière de services fédéraux et leur capacité, en tant que contribuables, à payer ces services.

À cet égard, le bilan des sept dernières années est remarquable. Les dépenses de programmes ne représentent plus que 16,7 p. 100 du produit national brut du Canada, comparativement à 20 p. 100 au cours de l'exercice financier 1984-1985. Pendant cette période, la croissance annuelle des dépenses des programmes, y compris les salaires de la fonction publique, n'a atteint en moyenne que 4 p. 100 par rapport à un taux d'inflation moyen de 4,3 p. 100.

Dans le budget de 1991, le gouvernement s'engageait à déposer un projet de loi limitant les dépenses pour les cinq prochaines années. La Loi limitant les dépenses publiques a été adoptée à la Chambre et les projets de dépenses décrits dans le Budget des dépenses principal sont conformes aux restrictions imposées par cette mesure législative.

Ces réalisations confirment l'engagement qu'avait pris le gouvernement de procéder à des compressions et d'être plus efficace en mettant un frein aux dépenses et en adoptant des pratiques de gestion innovatrices. Elles confirment aussi notre engagement à l'égard d'une saine gestion et d'une utilisation prudente de l'argent des contribuables.

Le gouvernement a un excellent bilan depuis son arrivée au pouvoir en 1984, et nous estimons qu'il est dans la bonne voie. Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient que le gouvernement dépense moins, mais plus judicieusement, qu'il soit plus efficace. C'est pourquoi le gouvernement continue d'examiner à la loupe les demandes de fonds des organismes de l'État fédéral.